



CONSEIL COMMUNAL DE  
NOVILLE

Séance du Conseil communal de la commune de Noville  
vendredi 08 décembre 2017, à 20 h 00, à la salle du Cotterd

Procès-verbal no 04/2017

**Présidence : Mme Antoinette Dapples Dünner**

Municipalité	Présents	Excusé
M. Pierre-Alain Karlen	Syndic	
Mme Corinne Ballif Grognez	Municipale	
M. Reynald Dänzer	Municipal	
M. Pierre-Alain Favrod	Municipal	
M. Roland Mooser	Municipal	

**Ordre du jour :**

1	Appel	Page 1
2	Procès-verbal de la dernière séance	Page 2
3	Communications du Bureau	Page 2
4	Communications de la Municipalité	Page 2
5	Préavis No 05-2017, du 13 novembre 2017, relatif au budget de l'exercice 2018	Page 4
	5.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	Page 4
	5.2 Adoption du préavis No 05-2017	Page 5
	5.3 De prendre acte du budget d'investissement 2018 tel que présenté, pour un montant total de fr. 1'350'000	Page 5
6	Divers	Page 5

Il est 20 h 02, Mme la Présidente salue les conseillères et conseillers présents à ce dernier Conseil de 2017. Elle passe de suite la parole à Mme Esther Bernard qui procède à l'appel :

### **1. Appel**

Présents : 25

Excusés : 10

Absents : 0

Le quorum est atteint. Mme la Présidente déclare la séance ouverte. En préambule, elle rappelle que les interventions des conseillères et conseillers se font debout, conformément à l'article 70 du règlement du Conseil communal. En outre, afin de faciliter la rédaction du PV, chaque intervenant mentionnera ses nom et prénom. De plus tous les participants sont priés de bien vouloir éteindre leur téléphone portable.

Une modification est apportée au chiffre 5.3 de l'ordre du jour : le montant total est de fr. 1'280'000.-, conformément à ce qui est mentionné dans les conclusions du préavis No 05-2017 et non de fr. 1'350'000.-.

Il n'y a pas d'autre remarque, la séance se déroulera donc conformément au document tel que modifié.

## **2. Procès-verbal de la dernière séance**

Le document est passé en revue page par page. Une modification est apportée au sommet de la page 3, 2<sup>ème</sup> paragraphe : ce sont 1,250 kg autorisés au m<sup>2</sup> et non pas 1,650 kg comme mentionné. Il n'y a pas d'autre intervention. Le PV est adopté tel que modifié à l'unanimité, à main levée. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

## **3. Communications du Bureau**

➤ Mme la secrétaire, Esther Bernard a pris part, le 10 octobre dernier, à une séance réunissant les Présidents/es et Secrétaires des Conseils généraux et communaux du district. Mme la Préfète, Patricia Dominique Lachat, a décidé d'organiser ce genre de réunion chaque année en cours de la législature. Outre le fait de faire connaissance, ces séances offrent la possibilité de dialoguer et partager les expériences vécues.

➤ Le 27 novembre 2017, Mme Lachat a procédé à la visite annuelle de la commune, au cours de laquelle entre autre, elle a constaté la bonne tenue des différents livres et registres du Conseil communal. Mme la Présidente adresse ses remerciements à la secrétaire Mme Esther Bernard, pour le travail apporté en la matière.

➤ M. Manuel Hayoz, 2<sup>ème</sup> Vice-Président a participé, le 25 novembre dernier, au rapport annuel du SDIS. Il a été impressionné par l'engagement et l'investissement de toutes ces personnes, pompiers volontaires pour la plupart. En guise de reconnaissance à leur engagement, l'assemblée applaudit.

## **4. Communications de la Municipalité**

### **➤ M. Pierre-Alain Favrod :**

- Une carte décrivant l'exploitation forestière dans la zone alluviale Ile de Presse et Les recrues est à disposition de chaque conseiller/ère qui souhaiterait en prendre connaissance.

### **➤ M. Reynald Dänzer :**

- Les travaux d'agrandissement de la déchetterie sont terminés, 225 m<sup>2</sup> supplémentaires sont mis ainsi à disposition. Une zone dite de « ressourcerie » a été créée. Les objets plus utilisés mais encore en bon état peuvent y être déposés, à disposition des personnes intéressées.

- Des travaux de réfection ont été apportés à la chaîne « mère » du Port de l'Eau Froide, 120 m de chaîne ont été changés.

- Le creusement du Canal du Haut Lac a débuté début novembre au lieu-dit « Le Châtelet ». Des travaux sont également en cours aux Grangettes, où la route est surélevée pour permettre la construction d'une digue afin de prévenir d'éventuelles inondations.

- Malheureusement, les difficultés rencontrées dans l'organisation du transport des élèves dès la rentrée d'août dernier, ne connaîtront pas d'amélioration avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire CFF, prévue le 10 décembre 2017. Il est cependant à relever que plusieurs mesures ont été prises, depuis la rentrée d'août. A partir du lundi 25 septembre, un bus supplémentaire a été mis en circulation et les trajets ont été revus.

Le 24 octobre dernier, les nouveaux horaires des bus scolaires ont été communiqués. Aussitôt une pétition, signée par une quarantaine de parents d'élèves, a été adressée à la Direction des écoles, avec double à la Municipalité de Noville. Ils font part de leur inquiétude quant à la trop grande fréquentation des bus scolaires et souhaitent que l'attente soit réduite, ceci également pour les 25 enfants qui fréquentent la cantine scolaire à Villeneuve.

Une rapide analyse de la situation démontre que le nombre de minutes « perdues » n'est pas aussi important que ce qui est relevé dans la pétition, compte tenu des tâches effectuées par les élèves avant de sortir du bâtiment (rangement du bureau, dépose des affaires aux casiers, etc) ainsi que du temps de trajet jusqu'à la gare.

Dans sa réponse du 16 novembre, M. Jean-François Theubet, directeur de l'établissement primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac, mentionne la complexité de faire coïncider les horaires des transports publics avec les horaires scolaires. Il relève également que les nouveaux horaires mis en place respectent le cadre légal, tant sur l'organisation du temps d'enseignement que pour la durée de la pause de midi.

- En 2016 la commune de Noville a rejoint l'organisation du passeport vacances de Montreux. 16 enfants de Noville ont participé aux différentes activités mises sur pied du 17 au 28 juillet. Les frais d'inscription étaient de fr. 20.-/journée, fr. 10.-/demi-journée. La participation financière de la commune s'élève à fr. 1'600.-.

➤ **M. Roland Mooser :**

- A partir de fin février/début mars 2018, les usagers du bus postal disposeront de nouvelles infrastructures, mieux adaptées, à l'arrêt Noville Collège.

➤ **M. le Syndic Pierre-Alain Karlen :**

- Le plan général d'affectation (PGA) transmis pour un examen préalable complémentaire est toujours à l'étude auprès des services cantonaux. M. Karlen relève que Noville est la première commune du district à avoir présenté son PGA. Toutefois, certains modèles de référence sur la base desquelles le travail a été effectué ont été modifiés. De ce fait, les études continuent et le traitement du dossier prend du retard. Afin d'exercer une pression sur les communes n'ayant pas encore débuté les travaux de leur PGA, le service du développement territorial (SDT) a bloqué tous les dossiers en cours. Certaines communes ont décidé de geler l'avancement de leurs études jusqu'à la sortie du nouveau plan directeur cantonal prévue pour le printemps 2018.

Les modifications au plan partiel d'affectation des Fourches sont également « gelées ». En plus du SDT le service de la promotion économique et du commerce impose certaines visions.

- En réponse à une question posée lors d'un Conseil précédent, M. Karlen apporte l'information suivante : L'assemblée générale de l'association des communes délégatrices en matière de sécurité, fait apparaître que les membres vont devoir faire face, dès 2022, à une augmentation de leur facture de l'ordre de 1 à 4 points d'impôt, en fonction de la péréquation et des capacités financières de chaque commune. Cette décision est prise suite à une analyse effectuée par la cours des comptes, incluant les remarques des communes ayant leur propre police ou qui font partie d'une association de police qui doivent, en plus, verser une participation au canton. A noter que pour Noville 4 points d'impôt représentent fr. 132'000.-.

Il faudra également s'attendre à une augmentation dès la mise en place de la loi sur l'accueil de jour des enfants, dont l'organisation et le financement seront à la charge des communes.

Le budget de la commune prévoit heureusement une petite marge de manœuvre. Une augmentation d'impôt n'est pas envisagée dans l'immédiat, mais tout doit être mis en œuvre afin de conserver la stabilité financière.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic Pierre-Alain Karlen. Il n'y a pas d'intervention.

## **5. Préavis No 05-2017, du 13 novembre 2017, relatif au budget de l'exercice 2018**

Mme la Présidente donne la parole M. le Syndic Pierre-Alain Karlen pour la présentation du préavis.

Les charges budgétées se montent à fr. 5'174'375.45, les revenus s'élèvent à fr. 5'125'413.- et l'excédent de charges est de fr. 48'962.45.

Les charges comprennent les amortissements obligatoires du patrimoine administratif s'élevant à fr. 503'350. La marge d'autofinancement s'élève à fr. 476'714.55.

En préambule, M. Karlen rappelle qu'un bon budget est un budget équilibré et prudent. Il est à relever que, sur le montant des charges budgétées, la commune ne maîtrise qu'une partie de cette somme, la plus grande étant imposée (péréquation cantonale, dépenses thématiques, factures sociale, accueil de la petite enfance, réforme policière, santé publique, école de musique, participation aux déficits des transports, etc.). La prévision des rentrées aléatoires, en termes d'impôts, d'impôts à la source, d'impôts sur les successions etc. représente une grande difficulté.

L'engagement d'un ou d'une géomaticien/ne à 40 % est envisagé. En effet, l'étude des dossiers de constructions est de plus en plus compliquées et techniques, notamment depuis notre adhésion au géoportail régional Cartoriviera, mais aussi pour satisfaire aux exigences de plus en plus pointues des services cantonaux. L'intervention d'un spécialiste en la matière s'avère donc nécessaire.

La Municipalité a élaboré le budget au plus proche des prévisions et selon les informations à disposition au moment de sa préparation. Quant aux investissements de moyenne importance, tout relève d'une planification efficace et transversale sur la durée d'une législature.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour ces informations.

Comme à l'accoutumée, le budget est passé en revue, page par page, rubrique par rubrique.

Il n'y a pas d'intervention, aucune question.

## **5.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion**

Mme La Présidente donne la parole à M. Christophe Carrel, Président, qui lit le rapport, que chaque conseiller/ère a reçu conjointement avec la convocation à la séance

« La commission est surprise de constater l'ampleur de la prévision des charges de fonctionnement de la salle du Cotterd sachant que celle-ci est neuve.

En analysant ce budget, la Commission a constaté que la construction des dépenses à venir se cale chaque année sur une perte qui ne dépasse pas les 3% du budget ; ce qui tempère les demandes de baisse du taux d'imposition. La Commission demande à la Municipalité de se caler sur les dépenses effectives de l'année précédente et sur la tendance de l'année en cours pour déterminer les valeurs à venir. Cette optique nous paraît mieux à même de déterminer les résultats futurs et la consistance du budget. De plus, pour notre analyse, nous demandons, qu'à l'avenir les documents de travail comportent les comptes des deux années précédentes. »

Mme la Présidente remercie M. Carrel. Il n'y a pas de question.

### **Réponses de la Municipalité aux questions et remarques de la Commission :**

1. *Prévision des charges de fonctionnement de la salle du Cotterd* : Ce poste comprend effectivement une prévision de fr. 2'000.-, les travaux de construction et d'aménagement extérieurs sont terminés. Divers aménagements décoratifs et techniques ont été apportés. L'objectif maintenant est d'arriver à un équilibre, compte tenu des charges et des revenus locatifs (location du local).

2. *Analyse du budget* : M. Karlen rappelle que la Commission des Finances et de Gestion (COFIGE) est chargée de faire une analyse du budget et non pas une cogestion et de constituer le budget en lieu et place de la commune. Il rappelle comme déjà mentionné plus haut qu'un bon budget est un budget équilibré. Il s'agit en outre de démontrer où se situe l'effort sur les investissements futurs. Toutefois, la consistance du budget est claire. Il s'agit d'une des meilleures prévisions de ces dernières années.

A l'avenir, conformément à la demande de la COFIGE, les documents de travail comporteront les comptes des deux années précédentes. Un document complémentaire sera établi par M. le

boursier, étant donné que le programme utilisé ne permet pas l'insertion de données supplémentaires.

M. le Syndic remercie la COFIGE pour le travail apporté à l'étude du budget et pour la qualité des questions posées.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic, il n'y a pas d'intervention.

## **5.2 Adoption du préavis No 05-2017**

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis et procède au vote. Le préavis est accepté à main levée, à l'unanimité; il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

## **5.3 De prendre acte du budget d'investissement 2018 tel que présenté, pour un montant total de fr. 1'350'000**

Mme la Présidente donne lecture du montant du budget d'investissement et procède au vote. Le Conseil communal a pris acte du budget d'investissement 2018 tel que présenté à main levée, à l'unanimité ; il n'y a pas d'avis contraire et une abstention.

## **6. Divers**

Mme la Présidente cite les dates des Conseil prévus pour 2018 :

**Mercredi 21 mars, jeudi 21 juin, jeudi 11 octobre, vendredi 07 décembre.**

**M. Daniel Bernard** suggère que « l'info-Délits », éditée par le service de la prévention criminalité et transmise chaque mois aux abonnés, soit publiée sur le site internet de la commune, ceci dans le but d'informer la population des incivilités et des délits commis à Noville, mais aussi de lui permettre de bénéficier des informations et conseils relatés sur ce document.

**M. le Syndic** prend note.

**Question de M. Claude-Alain Stettler** : Une collaboration entre la commune et un agriculteur de Crebelley serait-elle envisageable en ce qui concerne le déblaiement de la neige dans le hameau ? Cette contribution apporterait un soutien aux employés municipaux et améliorerait notamment la circulation du véhicule postal, qui rencontre quelques difficultés pour franchir la rampe située à la sortie du village direction Chessel.

**M. le Syndic** : prend note de cette suggestion. Le sujet sera discuté au sein de la Municipalité.

**M. Pierre-André Girardin** constate que la commune met à disposition des usagers de la déchetterie un contenant destiné à la collecte des batteries de voitures. Il pense que ce n'est pas à la commune de prendre en charge ce type de déchets « spéciaux », ni de supporter les frais engendrés et souhaite que la Municipalité revienne sur cette décision.

**Réponse de M. Reynald Dänzer** : Cette collecte est organisée en collaboration avec la Maison Birchler Recycling à Villeneuve qui se charge ensuite de la vidange et du traitement de ce type de matériel, ceci sans frais pour la commune.

**MM. Pierre-Alain Favrod et Pierre-Alain Karlen** rajoutent qu'il est préférable d'offrir cette possibilité plutôt que de retrouver des batteries abandonnées dans la nature ou faisant l'objet de dépôts sauvages devant l'entrée des garages situés sur la commune.

**Mme Laurence Stettler** : relève que la glissière de sécurité, située à la sortie du village côté Chessel, a été déplacée durant de récents travaux effectués à cet endroit. La visibilité est nettement améliorée ; elle remercie la Municipalité pour son appui en la matière.

Mme la présidente rappelle à tous de ne pas oublier de participer aux « fenêtres de l'Avent » qui se déroulent comme chaque année à Crebelley et à Noville.

En cette fin d'année et comme à l'accoutumée, Mme la Présidente tient à remercier Mme et MM les membres de la Municipalité, Mme la Secrétaire communale et MM les employés communaux pour leur engagement et le travail fourni au service de notre commune. Elle adresse également des remerciements à tous les membres du Conseil communal, plus particulièrement aux membres du bureau ainsi qu'à la secrétaire pour leur investissement.

Pour terminer, elle adresse à toutes les personnes présentes ainsi qu'à leurs proches des vœux pour la nouvelle année.

Il n'y a plus d'intervention, Mme la Présidente clôt l'assemblée à 21 h 20.

Noville, le 31 janvier 2018

La Présidente



Antoinette Dapples Dünner



La Secrétaire



Esther Bernard